



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **22**
 Nombre de votants : **29**
 Date de convocation : **23/03/2017**

**OBJET : ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR
 ENERGIE DU TERRITOIRE**

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-54-17PCAET-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) –MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

P.TAURINYA – H.LLOBET (Brouilla)
 A. DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)
 M.LESNE (Tordères)
 J.AMOUROUX (Tresserre)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les Communautés de Communes de plus de 20 000habitants ont l'obligation réglementaire d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial avant le 31.12.2018.

Il **INDIQUE QUE** lors de la concertation engagée à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée sur ce thème, les communautés soumises à cette obligation, ont convenu d'élaborer conjointement le plan en question sous la maîtrise d'ouvrage du Pays Pyrénées Méditerranée.

Il **PRECISE** que le plan d'actions sera décliné à l'échelle de chaque intercommunalité et que les modalités de concertation seront définies collégialement à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée.

Il **INFORME** que en date du 15 mars 2017, l'ADEME a lancé un appel à projet permettant de financer cette étude, qui impose une remise des candidatures au 15 Mai 2017. Celle-ci sera présentée par PPM pour le compte des EPCI membres.

Il **PROPOSE** au Conseil d'acter l'engagement de la Communauté de Communes des Aspres dans l'élaboration d'un PCAET et de valider le principe d'un groupement de commande à l'échelle du Pays.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes des Aspres dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial

VALIDE le principe d'un groupement de commande à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée

VALIDE la candidature au titre de l'avis d'appel public lancé par l'ADEME, présentée par le Pays.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-54-17PCAET-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

